Décès d'une victime d'escroquerie avant tribunal

Par Laurie6

Bonjour,

Mon grand-père a été victime d'escroquerie, l'enquête a durée plusieurs années et depuis 2 jours nous avons appris que le complice de l'escroquerie a été attrapé, il vivait dans le village de mon grand-père.

Problème: mon grand-père est décédé il y a 2 semaines.

Un courrier de convocation au tribunal lui avait été envoyé mais a son ancienne adresse donc nous avons appris ça par hasard en demandant des nouvelles de l'affaire au dernier moment.

Nous savons juste que nous pouvons se porter partie civile mais nous n'avons aucune autre information sur ce qu'on doit faire..

Le décès va t'il poser problème ?
Est ce que le complice sera quand même condamné ?

A l'aide ! Nous avons jusqu'à jeudi pour lancer les choses..

Merci pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour et condoléances.

Vous parlez de "complice" ? Il y a donc plusieurs escrocs ? et un seul a été attrappé ?

Le décès de votre grand père ne change rien à leur culpabilité, et les droits à indemnisation sont transmis aux héritiers.

Consultez un avocat pour vous aider à faire valoir vos droits.

Par Laurie6

Merci beaucoup
Oui, seul le complice, qui encaissait l'argent sur son compte, a été attrapé.. Ils n'ont pas retrouvé '' la grosse tête".
Le soucis c'est que la convocation est pour jeudi, donc pas beaucoup de temps pour se renseigner. Je vais en parler à ma famille.
On se demande aussi si il faut absolument se porter partie civile ou pas..
Merci de votre réponse.